

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1856.

Crédit supplémentaire de 53,632 francs au Département des Affaires
Étrangères, pour l'exercice 1856 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

La section centrale qui s'est occupée du budget des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1857, a été chargée de vous présenter un rapport sur le projet de loi accordant à ce Département un crédit supplémentaire de 53,632 francs.

D'après l'exposé des motifs, ce crédit doit servir à augmenter l'allocation de l'art. 44 du budget des Affaires Étrangères, pour 1856, d'une somme de fr. 22,132
et celle de l'art. 47 de „ 31,500
Fr. 53,632

L'art. 44 est relatif aux vivres de la marine de l'État; il a été fixé par le budget, à une somme de 88,600 francs.

A l'appui de sa demande de crédit, le Gouvernement invoque avec raison la cherté des vivres, et entre à cet égard dans quelques détails.

La section centrale a trouvé que les chiffres cités par M. le Ministre sont exacts : il est évident que la nourriture du marin doit coûter plus en temps de cherté de vivres que dans les circonstances ordinaires; un membre ajoute que des armateurs ont été même dans le cas de payer un taux plus élevé que le Gouvernement.

(1) Projet de loi, n° 188.

(2) La section centrale, présidée par M. DE LEHAYE, était composée de MM. DE MOOR, DE PERCEVAL, SINAVE, VAN ISEGHEM, OSY et THIBAUT.

L'art. 47 du budget comprend le matériel.

L'augmentation sollicitée par M. le Ministre est basée sur deux motifs :

1° Les circonstances extraordinaires dans lesquelles l'occident de l'Europe s'est trouvé, par suite du blocus des ports russes, ont occasionné une augmentation considérable dans les prix du chanvre, du goudron et d'autres matériaux nécessaires aux armements. La section est d'accord sur ce point avec M. le Ministre;

2° Des réparations sont nécessaires aux paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.

Quoiqu'il soit dit, dans l'exposé des motifs, que l'allocation du budget ne s'applique qu'aux réparations ordinaires et non au renouvellement des pièces majeures, la section centrale fait observer que c'est la première fois que le Gouvernement demande un crédit supplémentaire, pour les paquebots entre Ostende et Douvres, bien que, depuis quatre ans, les bateaux aient subi des réparations majeures, et que deux bâtiments aient été allongés, ce qui a nécessité d'assez grandes dépenses, qui toutes ont été soldées par les ressources ordinaires du budget. Les réparations à faire au *Rubis* proviennent principalement des cas de force majeure.

Les réparations des steamers se font par adjudication publique, lorsqu'il s'agit du renouvellement des chaudières, de cheminées, etc., et, quand, par la nature des travaux, il y a impossibilité de suivre ce mode, on a recours à la voie de la soumission.

La section centrale, à l'unanimité des membres présents, propose l'adoption du projet tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

Le Rapporteur,
JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,
DE LEHAYE.
